



DEPARTEMENT DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE**

Réunion du 12 décembre 2022

L'An deux mille vingt deux le 12 décembre à 19h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 6 décembre 2022, s'est assemblé en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET, Maire.

Présents : Monsieur Raphaël COGNET, Madame Edwige HERVIEUX, Monsieur Ibrahima DIOP, Madame Jamila EL BELLAJ, Monsieur Albert PERSIL, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Karim BOURSALI, Madame Nicole KONKI, Monsieur Fabien CORBINAUD, Madame Nadine WADOUX, Madame Emmanuela DORAZ, Monsieur Olivier BARBIER, Monsieur Bernard MERY, Madame Marie-Claude BERTHELOT, Monsieur Dominique EBIOU, Monsieur Florent GAVARIN, Monsieur Moussa KEITA, Monsieur Marc DOLINSKI, Madame Lila AMRI, Madame Madeleine GARNIER, Monsieur Altaaf JIVRAJ, Madame Irène LEBLOND, Madame Nuriya OZADANIR, Monsieur Rachid HAÏF, Madame Graziella DEVIN, Madame Amélie DA COSTA ROSA, Madame Fatimata KAMARA, Monsieur Mariano LAWSON, Monsieur Armando LOPES, Monsieur Reber KUBILAY, Madame Hajare MOUSTAKIL, Madame Clara BERMANN, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Christel DUBOIS, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Monsieur Guillaume QUEVAREC, Madame Audrey HALLIER

Absents excusés:

Monsieur Michaël BORDG, pouvoir à Monsieur Reber KUBILAY, Madame Anita AMOAH, pouvoir à Madame Hajare MOUSTAKIL, Madame Atika MORILLON, pouvoir à Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Monsieur Amadou DAFF, pouvoir à Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Carole PHILIPPE, pouvoir à Madame Christel DUBOIS

Secrétaire : Madame Irène LEBLOND.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTICIPATIONS - ANNEE 2023

NOTE DE SYNTHESE

(DELV-2022-12-12-12)

En application des dispositions de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Conformément aux engagements pris pendant la campagne municipale, les demandes de subventions ont fait cette année l'objet d'un suivi et d'une étude approfondis : la procédure a été formalisée par l'adoption d'une délibération lors du conseil municipal du 11 juillet et communiquée ensuite largement aux associations. Les demandes de subvention pouvaient ensuite être faites jusqu'au mois de septembre, soit une durée de deux mois.

Les critères pour l'examen des subventions ont par ailleurs été rendus publics. Il s'agit :

- du respect du délai de dépôt de dossier,
- de la vie démocratique de l'association,
- du respect des valeurs républicaines,
- de la cohérence et de la viabilité du projet associatif ou inter-associatifs,
- de l'adéquation des ressources humaines de l'association avec la réalisation des projets présentés,
- des ressources matérielles de l'association,
- de l'impact de l'association sur la vie locale et au plan de l'intérêt général,
- de la participation ou non de l'association au développement du territoire au travers par exemple de projets collectifs inter-associatifs ou d'un projet commun en direction de la population,
- de la cohérence entre la situation financière de l'association et sa demande d'une subvention municipale.

Enfin, toutes les associations ont dû signer une charte les engageant au respect d'un certain nombre de principes afin d'être éligibles au subventionnement municipal.

Conséquence de cet examen rigoureux, les montants proposés en annexe sont en baisse par rapport à ceux votés l'an dernier, de près de 300 000 euros.

La liste des bénéficiaires, l'objet et le montant des subventions sont par ailleurs présentés dans un état annexé au budget.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer aux associations et organismes les subventions telles que prévues dans l'annexe ci-jointe.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-7,

Vu la délibération du 12 décembre 2022 adoptant le budget primitif 2023 – budget principal,

Considérant que selon les dispositions de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Par 26 voix POUR, 15 ne prennent pas part au vote (Madame Jamila EL BELLAJ, Monsieur Albert PERSIL, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Karim BOURSALI, Monsieur Fabien CORBINAUD, Monsieur Michaël BORDG, Monsieur Bernard MERY, Monsieur Florent GAVARIN, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Atika MORILLON, Monsieur Amadou DAFF, Madame Carole PHILIPPE, Madame Christel DUBOIS, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT), 2 abstentions (Monsieur Guillaume QUEVAREC, Madame Audrey HALLIER)

DECIDE :

- **d'attribuer** aux associations et organismes les subventions telles que prévues dans l'annexe ci-jointe,

- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir entre la Ville, les associations et leurs éventuels avenants,

- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir entre la Ville et les écoles privées Notre-Dame et Eva de Vitray et leurs éventuels avenants.

PUBLIE, le 13/12/2022

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20221212-lmc129255-DE-1-1

Date de télétransmission : 14 décembre 2022

Le Maire ,

Raphaël COGNET

ASSOCIATIONS	Montant 2023
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
ASSOCIATION AGREEE LE GOUJON MANTAIS POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	1 000
TEAM SENSAS GOUJON MANTAIS 78	450
LES JARDINIERS DU VAL DE SEINE	1 500
SOCIÉTÉ D'ETUDE DES SCIENCES NATURELLES DU MANTOIS ET DU VEXIN	150
LE CLOS DES VIEILLES MURAILLES	600
ASSOCIATION CŒUR DE MANTES	10 500
COMMUNICATION / EVENEMENTIEL	
LA FAYETTE MAQUETTE CLUB DU MANTOIS	500
LFM	2 000
MEDIA 78	10 000
ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET AMIS DE LA RÉSISTANCE ANACAR	350
142 ÈME SECTION SOCIÉTÉ NATIONALE D'ENTRAIDE	350
ASSOCIATION COMITÉ D'ENTENTE DU MONDE COMBATTANT DU MANTOIS	1 000
ASSOCIATION FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGÉRIE, MAROC, TUNISIE	250
ASSOCIATION UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DU MANTOIS	1 000
DIRECTION COHESION SOCIALE ET AUTONOMIE	
LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES	1 500
ANIMATION ET EVENEMENT POUR TOUS	2 000
COLLECTIF DES FEMMES DES GARENNES	3 000
CLUB DES AINES DE MANTES-LA-JOLIE	1 000
ROBOTICS KIDS ACADEMY	5 000
ASSOCIATION FAMILLE MANTAISE	500
ASSOCIATION SOLIDARITE ET PARTAGE	500
ASSOCIATION DES PARENTS D'ENFANTS INADAPTÉS DE MANTES ET SA RÉGION (APEI DELOS 78)	4 000
ASSOCIATION DES HABITANTS DES MATRAITS	1 000
ASSOCIATION POUR LA VISITE DES MALADES DANS LES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS DES YVELINES (VMEH)	500
DIRECTION DE LA CULTURE	
BEAUX ARTS DECOUVERTE	2 000
CHANTE LA JOLIE	700
400 COUPS	5 000
TAMERANTONG	10 000
LES GRANDES ORGUES	15 000
COLLECTIF 12	150 000
BULLES DE MANTES	10 000
BLUES SUR SEINE	25 000
START 2 STEP	5 000
MANTES MANUFACTORY	50 000
ECOLE DES 4 Z'ART	200 000
CENTRE CULTUREL LE CHAPLIN	270 000
KENLAW DANCE ACADEMIA	2 000
MANTAVENIRS SPORTS ET CULTURE (MASC)	800
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	
COMITE DES OEUVRES SOCIALES (COS)	355 000
DIRECTION SCOLAIRE	
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA CULTURE ET DE L'INTÉGRATION AFRICAINE (APCIA)	4 000
SOUTIEN SCOLAIRE ET AIDE AUX DEVOIRS (SSAAD)	3 500
EIAPIC	8 000
EVEIL MAT'INS	5 000
ENERGIES SOLIDAIRES	18 000
AMICALE DES DONNEURS DE SANG DE MANTES EN YVELINES	200
JEUNESSE PHYSICIEN	2 000
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	1 500
KAWTAL JANNGOOBÉ PULAAR FULFULDE (KJPF)	3 000
SIGMA F	4 000
ASSOCIATION POUR LA REUSSITE ET L'ORIENTATION DES APPRENANTS (AROA)	2 000
AU SERVICE DU MONDE	1 500
MANTES ESPERANCE BANLIEUE	2 000
DIRECTION DES SPORTS	
MANTES 78 MUAY THAI CLUB	6 000
WATER POLO DU MANTOIS	1 000
CERCLE DE YOGA DU MANTOIS (CYM)	500
CERCLE DES NAGEURS DE MANTES-EN YVELINES	3 000
LES TWIRLS ACADEMY	1 000
ASSOCIATION SPORT TEAM CFBC 78	1 000
FOOTBALL CLUB DU MANTOIS 78 (FCM)	215 000
TAEKWONDO VAL DE SEINE	5 200
ASSOCIATION BOUGAINVILLE SPORT	2 000
SPORT ATTITUDE 78	6 000
MANTES FUTSAL KISSMAN CLUB	4 000
ASSOCIATION FRAGFIT	3 000
SOCIAL SPORT PERFORMANCE	3 000
ASSOCIATION SPORTIVE MANTAISE (ASM) - Mantois Sports en Seine vacances	80 000
ASSOCIATION SPORTIVE MANTAISE (ASM) - Mantois Sports en Seine hors vacances	50 000
ASSOCIATION SPORTIVE MANTAISE (ASM) - ARVEJ et cité éducative	21 000
ASSOCIATION SPORTIVE MANTAISE (ASM) - club omnisports	300 000
JEUNESSE ET DIVERSITE	12 500
RELATIONS INTERNATIONALES	
FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DE MATAM (FADERMA)	1 500
QUINZAINE DE LA SANTÉ (FADERMA)	4 000
RAP2D	2 000
COEUR DU FOUTA	5 000
PARTICIPATIONS	
ECOLE EVA DE VITRAY	18 056
ECOLE NOTRE DAME	109 650